



Autorisation de travail mais la préfecture refuse ?

Par eli_jose, le 07/10/2013 à 11:51

Bonjour,

Mon ami Colombien a fait des études de Kinésithérapeute en Espagne (où il s'est marié avec une espagnole et avec qui il a eu un enfant) puis est venu en France dans le but de trouver un emploi.

Il a réussi à trouver un employeur (Institut pour des enfants handicapés) qui était prêt à le suivre dans ces démarches et demander un titre de séjour de travail.

Tout suit son cours : la direction régionale du droit du travail envoie une autorisation de travail temporaire, il commence donc son nouveau travail fin août, on lui envoie tout un tas de papier à fournir dont l'histoire du timbre fiscal pour le titre de séjour... il se déplace donc à la direction régionale du travail pour poser des questions et là la douche ! on lui dit que la préfecture n'a pas de dossier et qu'il n'est pas régularisé et qu'il doit retourner en Espagne immédiatement !??

J'y comprends rien ? C'est quoi cette administration sérieux ??? quelle injustice ! quelle incohérence ! alors qu'il travaille avec des enfants et qu'il adore ce qu'il fait... qu'il s'intègre très bien !

Bref si vous avez des conseils ou des informations je suis preneuse. Un service ou une aide juridique ?

Merci d'avance.

Elisa